

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-428

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2024-428</i>

Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - Université de BORDEAUX - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier SIREAUCO - Décision - Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est compétente depuis 2015 en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) et aux programmes de recherche. Dotée depuis 2016 d'une stratégie d'intervention en matière de soutien à l'ESR, la Métropole exerce pleinement cette compétence en complémentarité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, chef de file dans ce domaine, et l'Etat.

Avec plus de 120 établissements d'enseignement supérieur et 130 structures de recherche publiques, le territoire métropolitain figure parmi les principaux pôles nationaux d'enseignement supérieur et de recherche. Ce rayonnement et cette richesse de l'offre se traduisent notamment par une attractivité particulière du territoire, aujourd'hui 5e pôle d'enseignement supérieur français en termes d'effectifs et 1er pôle de Nouvelle-Aquitaine.

Ce dynamisme porte des perspectives favorables en matière de développement du territoire, mais induit également la prise en compte de besoins liés à la qualité des équipements universitaires et à une présence étudiante croissante.

1. Le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 (CPER) et son volet enseignement supérieur, recherche et innovation

Le CPER 2021-2027 constitue un cadre de priorités partagées en matière d'investissement et de développement des sites d'enseignement supérieur et de recherche et a vocation à financer des projets structurants des établissements sur des priorités stratégiques territoriales définies conjointement.

Le soutien aux opérations proposées dans ce nouveaux CPER couvre 8 axes d'intervention : améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants, moderniser les espaces d'enseignement, moderniser les espaces de recherche, acquérir des équipements scientifiques, bâtir une infrastructure numérique mutualisée à l'échelle néo-aquitaine, renforcer les écosystèmes de l'innovation, renforcer les liens entre Science et Société, développer les projets pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales.

Conformément à la stratégie métropolitaine adoptée en 2016, l'ensemble des projets soutenus par la Métropole au titre de l'ESR répondront aux enjeux et aux critères suivants :

- l'accompagnement des établissements qui font l'excellence de notre territoire et exercent une attractivité particulière par les formations qu'ils dispensent ou les recherches qu'ils mènent,
- l'accompagnement des projets en lien avec les spécificités économiques et les filières du territoire, mais également avec les grands enjeux et défis de demain,

- le soutien aux projets valorisant l'interdisciplinarité et les mutualisations entre acteurs, notamment avec les sciences humaines et sociales,
- le pilotage d'un développement spatial cohérent des établissements et des formations sur le territoire, encourageant la création de polarités structurantes et lisibles,
- le soutien aux projets visant à améliorer les conditions de vie sur les campus.

Selon ces orientations, 14 projets ont été retenus pour faire l'objet d'un cofinancement métropolitain dans le cadre d'un dialogue avec l'Etat, la Région et les établissements, représentant un investissement total prévisionnel de 30 M€ : 3 projets immobiliers dédiés à l'enseignement supérieur, 6 projets immobiliers dédiés à la recherche, 2 projets d'acquisition d'équipements scientifiques d'excellence et 3 projets destinés à améliorer la vie de campus.



Tableau prévisionnel CPER 2021-2027
volet enseignement supérieur, recherche, innovation

Opération	Budget actualisé 2023	Bordeaux Métropole	Etat	Région
Université de Bordeaux - projet Evering	9 500 000 €	3 500 000 €	-	3 000 000 €
Université de Bordeaux - projet Ilot Victoire	7 800 000 €	6 500 000 €	-	-
Université de Bordeaux - projet SIREAUO	24 340 000 €	1 500 000 €	5 000 000 €	16 000 000 €
Université de Bordeaux - équipements IONDE	2 100 000 €	1 500 000 €	600 000 €	-
Université Bx Montaigne - Campus Archéo	20 000 000 €	4 000 000 €	1 000 000 €	9 000 000 €
Université Bx Montaigne - équipements Campus Archéo	1 950 000 €	650 000 €	650 000 €	650 000 €
Université Bx Montaigne - projet Maison des Sciences de l'Homme	5 500 000 €	850 000 €	2 450 000 €	2 200 000 €
Ecole nationale sup d'architecture et de paysage de Bordeaux	10 009 000 €	1 840 000 €	2 500 000 €	4 000 000 €
Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux	11 500 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
INRIA	23 000 000 €	1 000 000 €	7 000 000 €*	10 000 000 €
ENSAM - projet de Pôle d'Ingénierie Bordelais	25 400 000 €	1 500 000 €	6 000 000 €	8 500 000 €
CROUS- Cafétéria Le Forum	5 900 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €
CROUS- Restaurant universitaire n°2	9 000 000 €	2 000 000 €	1 400 000 €	2 500 000 €
Schéma sureté sécurité inter-établissements	1 500 000 €	725 000 €	-	-
	TOTAL	29 865 000 €	29 900 000 €	58 650 000 €

*contribution Etat via opérateur (INRIA)

Parmi les projets majeurs de ce CPER, celui de SIREAUO porte l'ambition de structurer un pôle de recherche d'excellence international consacré à l'étude des environnements aquatiques, continentaux et marins, indispensable pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux des prochaines décennies.

2. Projet immobilier de Structure Interdisciplinaire de Recherche sur les Environnements Aquatiques du Continent vers l'Océan (SIREAUO)

Le projet SIREAUO (ou B19A), porté par l'Université de Bordeaux, est construit autour d'une double implantation :

- la première sur le site de l'Ifremer sur le Port d'Arcachon,
- la seconde sur le domaine universitaire à Pessac et Talence, qui fait l'objet de cette délibération.

Etat des lieux

Le laboratoire EPOC, Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux, est une Unité Mixte de Recherche commune à l'Université de Bordeaux, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), à Bordeaux INP et à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

Ses principaux domaines d'activité sont :

- la recherche, dans l'ensemble des domaines relatifs à l'étude des environnements et paléoenvironnements aquatiques océaniques et continentaux. Cette composante de l'activité d'EPOC est structurée en trois thématiques principales : l'écotoxicologie et la chimie de l'environnement, l'océanographie côtière et les géosciences marines,
- la formation à et par la recherche, via une implication des enseignants-chercheurs dans

plusieurs Master et l'accueil d'étudiants stagiaires,

- l'observation, qui comprend à la fois des composantes long terme et haute fréquence, conduite en association avec l'Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers (OASU).

EPOC est structuré en 8 équipes scientifiques, auxquelles sont adossées des plateformes techniques et des structures de transfert de technologie qui valorisent les savoir-faire, connaissances et compétences des équipes de recherche.

Depuis une vingtaine d'années, le laboratoire est en pleine croissance avec plus de 100 personnes impliquées dans les activités du site bordelais. Les équipes sont aujourd'hui dispersées dans plusieurs bâtiments du campus et occupent des locaux inadaptés. Cette situation génère une saturation des espaces, occupés aussi bien par les bureaux que par les laboratoires, et ce constat n'est pas compatible avec les activités menées ou projetées.

Le projet SIREAUÇO vient ainsi répondre à un besoin urgent de rassembler les équipes de recherche au sein d'un bâtiment unique, pour renforcer la synergie entre les équipes scientifiques y étant hébergées, au service de l'excellence des activités du laboratoire.

Enjeux et programmation

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment de 5 442 m² de surface dans œuvre (3 937 m² de surface utile) destiné à accueillir les équipes d'EPOC. Par le rapprochement des chercheurs et équipements, il permettra de créer de l'émulation et de renforcer la visibilité des travaux de recherche en réorganisant les fonctions en une seule localisation au sein du domaine universitaire à Pessac et Talence, au cœur du campus sciences et technologies et des écoles d'ingénieurs de Bordeaux INP.

103 personnes, a minima, pourront ainsi se réunir et travailler concomitamment dans ce bâtiment fédérateur. Cet ensemble constituera un pôle de référence lisible d'importance nationale et internationale en matière de recherche sur les environnements aquatiques et en éco-toxicologie au sein de la métropole bordelaise et de la région Nouvelle-Aquitaine. Grâce à son ouvrage technique et ses équipements de pointe, SIREAUÇO se caractérisera par des capacités du meilleur niveau dans les domaines expérimentaux et analytiques.

Le bâtiment accueillera ainsi :

- des laboratoires de chimie, de biogéochimie et d'écotoxicologie avec des salles de stockage dédiées,
- des salles et halles d'expérimentation et de métrologie de la physique,
- des plateformes scientifiques expérimentales dédiées à la recherche en biologie marine et en milieux d'eau douce sur des échantillons et spécimens vivants,
- des équipements scientifiques de pointe très spécifiques,
- des plateaux de bureaux pour les différentes équipes, regroupés mais dissociés des laboratoires.

Projet retenu

Le bâtiment SIREAUÇO (et son pendant B19B – INSPE financé par ailleurs) sera conçu selon une trame régulière en structure mixte poteaux/poutres béton et murs à ossature bois, le béton étant réduit à son strict minimum pour répondre aux problématiques de charges au sol des différents espaces, de poids et de vibrations des équipements. Les façades seront composées de bardages bois et de larges casquettes horizontales bois qui assureront la protection des façades vis-à-vis des intempéries et du soleil.

D'un point de vue paysager, le projet s'insère dans le domaine universitaire et s'ouvre sur une étendue libre qui évolue au fil des saisons. Il est prévu de restituer le paysage qui existait il y a 30 ans par une intervention douce de désimperméabilisation et de renaturation des sols, qui passera par la création d'une zone humide, micro-paysage composé de trois bassins et de landes.

Une présentation détaillée du projet figure dans l'annexe n°1 de la convention de financement annexée à la présente délibération.

Budget prévisionnel

Le coût total de ce projet est estimé à 24 339 826 €, avec une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 1 500 000 € aux côtés de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de

l'Université de Bordeaux et du CNRS.

Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

CPER 2021-2027 / Université de Bordeaux Projet immobilier SIREAUCO à Pessac			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
1- Prestations intellectuelles et frais divers		Bordeaux Métropole	1 500 000 €
Honoraires MOE (y c. CSS)	1 962 258 €		
Études (géomètre, référé, fouilles)	555 973 €		
OPC	163 522 €		
AMO (technique ..)	408 804 €		
Contrôle technique	147 169 €		
Coordination SPS	81 761 €		
Frais consultations	10 000 €		
Indemnités candidats (MOE)	174 423 €		
Assurances	408 804 €		
Droits et taxes diverses	313 961 €		
1% artistique	163 522 €		
Sous-total	4 390 197 €	Région Nouvelle- Aquitaine	16 000 000 €
2- Provisions tolérances et aléas			
Taux de tolérance études	490 565 €		
Aléas MOA	327 043 €	Etat	5 000 000 €
Aléas chantier-tolérance travaux	1 308 172 €		
Sous-total	2 125 780 €		
3- Travaux		Université de Bordeaux	1 639 826 €
Travaux (estim. juin 2022)	16 352 154 €		
Sous-total	16 352 154 €	CNRS	200 000 €
4- Provisions pour actualisation / révision			
Concours	490 565 €		
Études 1 an	490 565 €		
Travaux 2 ans	490 565 €	TOTAL	24 339 826 €
Sous-total	1 471 695 €		
TOTAL COUT OPERATION		24 339 826 €	

Les surfaces utiles du projet sont majoritairement affectées à des activités de recherche valorisables, ouvrant droit à déduction totale de TVA. Le projet est donc présenté en € HT.

Au titre de ce financement, l'Université de Bordeaux associera et réunira les financeurs aux différentes étapes du projet.

Calendrier prévisionnel

Le projet a débuté en 2021 et se poursuit dans un objectif de mise en service du bâtiment en 2027, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Études de programmation et faisabilité : 2021
- Mise en place de modulaires et installation des équipes dans les modulaires : 2022-2023
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre : 2022
- Jurys : mars et octobre 2023
- Notification du groupement de maîtrise d'œuvre : janvier 2024
- Fin des études APS/APD et dépôt de permis de construire : juillet 2024
- Fin des études PRO/DCE : janvier 2025
- Consultation des entreprises : janvier 2024 à mars 2025
- Notification des marchés de travaux : avril 2025
- Travaux : mai 2025 à janvier 2027
- Mise en service du bâtiment : 2027

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

VU la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU le Contrat de plan Etat Région 2021-2027 signé le 10 juillet 2023,

VU la délibération n°2023-508 du Conseil de Bordeaux Métropole du 1er décembre 2023 relative à l'approbation du contrat territorial du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027,

VU la demande de subvention en date du 3 juin 2024 adressée à Bordeaux Métropole par l'Université de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet immobilier SIREAUCO de l'Université de Bordeaux participe pleinement aux orientations stratégiques de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche, par le soutien à l'excellence de la recherche menée sur le territoire et la visibilité du site universitaire métropolitain, et répond aux engagements pris par Bordeaux Métropole dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 1 500 000 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour le projet immobilier SIREAUCO à Pessac et Talence dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Baptiste MAURIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	